

Ce document constitue une extension du procès-verbal n° E014823 - CEMATE/5 en date du 5 juillet 2005.

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 28 novembre 2005**N° F100406 - CEMATE/1**

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par :VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
Bernecker Strasse 8
D-95509 MARKTSCHORGAST**Marque commerciale :**VITRULAN GLASDEKOGeweBE AQUA PLUS MIT
ANSTRICH - AQUA PLUS STANDARD AVEC
PEINTURE ACRYLIQUE**Description sommaire :****Composition globale :** revêtement mural composé d'un tissu de fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film de finition spécial polymère, avec au dos une colle activable à l'eau. Le tout revêtu d'une peinture acrylique.**Application :** revêtement mural.**Masse :** (de 160 à 260 ± 15 %) g/m²**Epaisseur :** (de 0,7 à 1,05 ± 0,20) mm**Coloris :** blanc.**Rapport d'essais :**

N° F100406 - CEMATE/1 du 28 novembre 2005

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement, mesure du pouvoir calorifique supérieur.**Classement :****M1**

EN POSE COLLEE SUR TOUT SUPPORT M0 NON ISOLANT

M1

EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

Durabilité du classement (annexe 22) :

NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° F100406 - CEMATE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 6 pages.

Annexe page 1

Ce document constitue une extension du procès-verbal n° E014823 - CEMATE/5 en date du 5 juillet 2005.

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 28 novembre 2005**N° F100406 - CEMATE/1**

et annexe de 4 pages

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	: VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Date et référence de la commande	: 28/09/05 par courrier
. Producteur	: VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Distributeur	:
. Marque commerciale et référence	: VITRULAN GLASDEKOGEWEBE AQUA PLUS MIT ANSTRICH - AQUA PLUS STANDARD AVEC PEINTURE ACRYLIQUE
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:
Composition globale	: revêtement mural composé d'un tissu de fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film de finition spécial polymère, avec au dos une colle activable à l'eau. Le tout revêtu d'une peinture acrylique.
Masse	: (de 160 à 260 ± 15 %) g/m ²
Epaisseur	: (de 0,7 à 1,05 ± 0,20) mm
Coloris	: blanc.
. Caractéristiques constatées par le LNE	: conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	: non contrôlée
. Mot Clef DSC	: Autre - Revêtements muraux

3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	: Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexes pages 3 à 4	: Résultats des essais, tableaux.
Annexe page 5	: Observations concernant les essais
Annexe page 5	: Conclusion et classement

Annexe page 2

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS
(REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

1. ESSAI(S) PRINCIPAL(AUX)

ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,
- une propagation de la combustion.

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

MESURE DU POUVOIR CALORIFIQUE SUPERIEUR -PCS- (NF EN ISO 1716 : 2002)

Cette mesure détermine la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'une masse connue de matière que l'on enflamme dans une bombe calorimétrique sous pression remplie d'oxygène et d'acide benzoïque (auxiliaire de combustion).

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

Essai par rayonnement

En pose collée sur tout support M0 non isolant	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	/	/	/	/	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	/	/	/	/	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

En pose collée sur plaque de plâtre cartonnée	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	/	/	/	/	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	/	/	/	/	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

Tableau détaillé pour la mesure du PCS

Détail des différents composants	Masse surfacique des composants		Pouvoir calorifique supérieur			
	Indication du demandeur	Détermination en laboratoire	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne essais
Toile de verre aqua plus avec peinture acrylique	/	0,249	9,593	9,662	/	9,628
Toile de verre aqua plus avec peinture acrylique	/	0,401	8,224	8,318	/	8,271
Toile de verre aqua plus avec peinture acrylique	/	0,372	8,500	8,494	/	8,497

	Pouvoir supérieur du produit exprimé en MJ/m ²	Pouvoir supérieur du produit exprimé en MJ/kg
Toile de verre 0,249 kg/m ²	2,397	9,628
Toile de verre 0,401 kg/m ²	3,317	8,271
Toile de verre 0,372 kg/m ²	3,161	8,497

Voir rapports d'essais n° E014823 – Documents CEMATE/3 et CEMATE/4 pour le détail du PCS.

suite du rapport page suivante

Annexe page 5

4. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 30/09/05

Date de réalisation des essais : le 31/05/05 et 26/10/05

5. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le(s) classement(s)

M1 EN POSE COLLEE SUR TOUT SUPPORT M0 NON ISOLANT

M1 EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

6. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 28 novembre 2005

Le Chef de la Division
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Marc LE QUERE/Nassima BOUKARI
La Responsable Technique



Lise GHYZEL

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.



Le progrès, une passion à partager
LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

*Copie: Christian
Schneider*

Trappes, le 28 novembre 2005

V/REF. : courrier du 28/09/05
de Mlle Kűfner

VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
Bernecker Strasse 8
D-95509 MARKTSCHORGAST

N/REF. : F100406/CEMATE/67/LG/VM

Affaire suivie par :

Mme Lise GHYZEL

A l'attention de Mlle Isabel KűFNER

Mademoiselle,

Comme suite à votre demande ci-dessus référencée, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre procès-verbal n° F100406 - CEMATE/1 annexé qui constitue une extension du procès-verbal n° E014823 - CEMATE/5 en date du 05/07/05 et notre procès-verbal n° F100406 - CEMATE/2 extension du procès-verbal n° F040008 - CEMATE/1 du 27/06/05.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

Alain SAINRAT

**Chef de la Division
Comportement au Feu**

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCTRPP